

(19)



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



(11)

EP 1 642 515 A1

(12)

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:  
**05.04.2006 Bulletin 2006/14**

(51) Int Cl.:  
**A45D 34/04 (2006.01)**      **A45D 40/26 (2006.01)**

(21) Numéro de dépôt: **05291638.4**

(22) Date de dépôt: **01.08.2005**

(84) Etats contractants désignés:

**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR  
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI  
SK TR**

Etats d'extension désignés:

**AL BA HR MK YU**

(30) Priorité: **27.08.2004 FR 0451916**

(71) Demandeur: **L'OREAL  
75008 Paris (FR)**

(72) Inventeurs:

- Thiebaut, Laure  
92110 Clichy (FR)**
- Chapelle, Roger  
87410 Le Palais sur Vienne (FR)**

(74) Mandataire: **Leray, Noelle**

**L'OREAL - D.I.P.I.  
25-29 Quai Aulagnier  
92600 Asnières (FR)**

### (54) Ensemble d'application d'un produit notamment cosmétique

(57) La présente invention concerne un ensemble d'application d'un produit cosmétique comprenant :

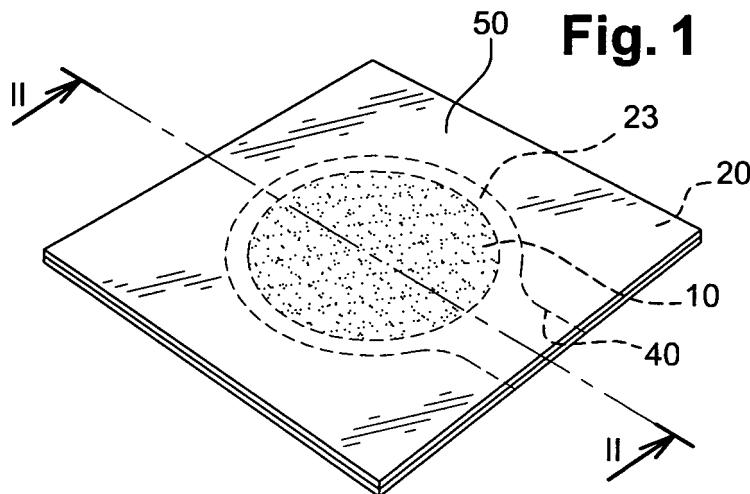
- une feuille de support (20) dans laquelle est découpé ou prédécoupé au moins un applicateur (10), ladite feuille de support comportant :

a) une première face (21) qui, au moins en regard de tout ou partie de l'applica-

teur, comporte ledit produit cosmétique ; et

b) une seconde face (22) encollée sur tout ou partie de l'applicateur;

- une pellicule (30) s'étendant sur au moins la partie encollée de la seconde face (22), ladite pellicule (30) pouvant être au moins en partie décollée de la feuille de support pour donner accès à l'applicateur et en autoriser le prélèvement par sa face adhésive.



## Description

**[0001]** La présente invention concerne les applicateurs de produit, notamment de produit cosmétique, destinés à être collés sur un doigt pour pouvoir appliquer du produit sur une surface à traiter.

**[0002]** Par produit cosmétique, on entend un produit tel que défini dans la directive 93/ 35/ CEE du Conseil du 14 juin 1993, modifiant pour la sixième fois la directive 76/768/ CEE.

**[0003]** Il existe des applicateurs de forme sensiblement plate qui comportent une couche d'adhésif leur permettant d'être fixés sur un doigt en vue de l'application d'un produit, c'est le cas notamment de l'applicateur décrit dans la demande de brevet EP 1 374 718.

**[0004]** Généralement, les surfaces adhésives sont recouvertes d'une feuille de support destinée à protéger l'adhésif, l'applicateur étant enlevé de la feuille de support avant d'être utilisé.

**[0005]** Pour faciliter la préhension de tels applicateurs sur leur support, il est connu de les placer dans des distributeurs. La demande de brevet EP 1 374 718 décrit par exemple plusieurs applicateurs collés sur une bande support qui est enroulée dans un distributeur. Un tel distributeur est plutôt adapté à la distribution d'une quantité relativement importante d'applicateurs collés sur une bande relativement longue pour pouvoir être enroulée dans le distributeur.

**[0006]** On connaît également par la demande de brevet EP 0 460 649 des étiquettes adhésives qui se superposent partiellement les unes sur les autres. Les étiquettes sont ainsi enroulées dans un distributeur, sans bande support supplémentaire, ou avec seulement un fil collé sur la face adhésive des étiquettes pour les relier les unes aux autres et faciliter leur séparation. Là encore, un tel arrangement est plutôt adapté à la distribution d'une quantité relativement importante d'étiquettes pour pouvoir être enroulé dans le distributeur. En outre, les étiquettes sont destinées à être prélevées automatiquement sur une ligne de production par un bras qui vient pousser sur la face opposée à la face adhésive de l'étiquette en vue de la décoller de l'étiquette qui lui est contiguë et la coller sur un flacon. Ce type d'arrangement n'est pas adapté à des applicateurs de produits destinés à être collés sur un doigt. En outre, il est nécessaire de venir appuyer sur la face opposée à la face adhésive pour désolidariser deux étiquettes de sorte qu'un tel arrangement n'est pas adapté à des applicateurs dont la face opposée à la face adhésive est destinée à être appliquée sur la peau. On risque en effet de souiller cette face et d'enlever du produit lorsque l'applicateur contient du produit à appliquer.

**[0007]** Par ailleurs, certains articles adhésifs sont destinés à être conditionnés individuellement avec un support amovible pour protéger leur face adhésive. C'est le cas notamment des pansements qui comportent un support découpé en deux parties qui se chevauchent de façon à former une zone de préhension. Pour décoller le

pansement de son support, il est nécessaire de saisir l'ensemble d'une main en mettant un doigt sur chacune de ses faces puis de plier l'ensemble de façon à saisir la zone de préhension du support afin de le désolidariser.

**5** Pour ce type de produit, cela n'est pas gênant dans la mesure où le pansement ne contient pas de produit. Toutefois, dans le cas des applicateurs de produits, il est préférable de ne pas toucher la face d'application sous peine de la salir et de se souiller les doigts. En outre, **10** lorsque le produit est disposé en surface, notamment sous forme d'une couche de poudre, la couche de produit risque de s'effriter si on plie l'ensemble.

**[0008]** Aussi, est-ce un des objets de l'invention que de réaliser un applicateur adhésif qui ne présente pas **15** les inconvénients de l'art antérieur.

**[0009]** C'est en particulier un objet de l'invention que de réaliser un applicateur adhésif qui soit commode à utiliser.

**[0010]** C'est encore un autre objet de l'invention que **20** de réaliser un tel applicateur qui puisse facilement être saisi sans endommager sa surface d'application.

**[0011]** C'est également un autre objet de l'invention que de réaliser un tel applicateur qui puisse facilement être saisi sans risquer de se souiller les doigts.

**25** **[0012]** Selon l'invention, ces objets peuvent être atteints en réalisant un ensemble d'application d'un produit cosmétique comprenant :

- une feuille de support dans laquelle est découpé ou **30** pré découpé au moins un applicateur, ladite feuille de support comportant :

**35**      a) une première face qui, au moins en regard de tout ou partie de l'applicateur, comporte ledit produit cosmétique ; et  
 b) une seconde face encollée sur tout ou partie de l'applicateur;

- une pellicule s'étendant sur au moins la partie en **40** collée de la seconde face, ladite pellicule pouvant être au moins en partie décollée de la feuille de support pour donner accès à l'applicateur et en autoriser le prélèvement par sa face adhésive.

**45** **[0013]** La feuille de support entourant l'applicateur forme ainsi une zone de préhension qui peut être saisie pour tenir l'applicateur sans toucher la surface d'application.

**[0014]** La pellicule peut comporter une ligne de découpe ou de moindre résistance s'étendant au moins en partie autour de l'applicateur de manière à délimiter une portion au moins partiellement amovible recouvrant au moins en partie l'applicateur et qui, lorsqu'elle est séparée du reste de la pellicule, donne accès à l'applicateur et en autorise le prélèvement par sa face adhésive.

**55** **[0015]** La pellicule entière ou la portion amovible de la pellicule séparable du reste de la pellicule pouvant être décollée de la feuille de support pour donner accès à

l'applicateur, l'utilisateur peut facilement y apposer un ou plusieurs doigts de manière à prélever l'applicateur. L'applicateur peut alors, directement après avoir été prélevé, être utilisé pour appliquer le produit.

**[0016]** La seconde face de la feuille de support peut en outre être encollée sur au moins une portion externe à l'applicateur de manière à maintenir le reste de la pellicule sur la feuille de support une fois que la portion amovible est séparée.

**[0017]** L'applicateur peut être relié à la feuille de support, notamment par au moins un pont de matière. Les ponts de matière sont par exemple obtenus par des portions non découpées de la feuille de support.

**[0018]** En choisissant des ponts de matière suffisamment importants, on peut utiliser un adhésif ayant un pouvoir adhésif relativement important sans risquer de retirer l'applicateur du reste de la feuille de support lorsque l'on retire la portion amovible de la pellicule, l'applicateur étant alors suffisamment maintenu par les ponts de matière.

**[0019]** Alternativement, on peut prévoir que l'applicateur est découpé selon une ligne continue dans la feuille de support de sorte qu'il n'est pas relié à la feuille de support. On choisira par exemple une feuille support d'épaisseur suffisante pour pouvoir maintenir l'applicateur au reste de la feuille de support uniquement par frottements.

**[0020]** La feuille de support peut entourer l'applicateur sur toute sa périphérie. On offre ainsi la possibilité à l'utilisateur de saisir la feuille de support dans plusieurs endroits.

**[0021]** La ligne de moindre résistance peut être une zone de la pellicule de moindre épaisseur s'étendant le long d'une ligne qui peut être continue ou discontinue.

**[0022]** La ligne de découpe peut également être continue ou discontinue.

**[0023]** La ligne de découpe ou de moindre résistance peut s'étendre selon une ou plusieurs portions droites et/ou courbes.

**[0024]** La portion amovible de la pellicule peut être, au moins en partie, délimitée par un bord périphérique de la pellicule. La portion amovible peut ainsi être facilement saisie par l'utilisateur.

**[0025]** La feuille de support peut être imprégnée d'un produit à appliquer et/ou la première face de la feuille de support peut être recouverte d'une couche d'un produit à appliquer. La première face de la feuille de support peut comporter du produit uniquement en regard de l'applicateur.

**[0026]** Le produit peut être un produit cosmétique.

**[0027]** La feuille de support peut être réalisée en matériau poreux ou fibreux, notamment en mousse d'un matériau thermoplastique, en éponge, en feutre, en matériau non-tissé, ou en matériau tissé, notamment en fibres naturelles, telles que du coton.

**[0028]** La feuille de support peut être réalisée en matériau élastiquement déformable de manière à obtenir une application relativement souple.

**[0029]** La feuille de support peut présenter une structure multicouche.

**[0030]** La première face de la feuille de support peut être recouverte d'un flocage, d'un non-tissé ou d'un tissé.

**[0031]** La pellicule peut être un support siliconé, notamment un papier siliconé.

**[0032]** La seconde face de la feuille de support peut comporter un adhésif hypoallergénique.

**[0033]** La seconde face de la feuille de support peut être entièrement encollée. Alternativement, la seconde face de la feuille de support est partiellement encollée sur l'applicateur ainsi que sur au moins une portion externe à l'applicateur.

**[0034]** L'applicateur peut présenter, en coupe dans le sens de l'épaisseur, une forme aplatie.

**[0035]** L'applicateur peut présenter, en coupe dans le sens de l'épaisseur, une forme convexe, au moins du côté de la première face de la feuille de support.

**[0036]** L'applicateur peut présenter, en vue frontale, une forme circulaire, ou alternativement, une forme non circulaire, notamment une forme généralement triangulaire, polygonale, ovale, de goutte d'eau ou d'amande.

**[0037]** Avant une première utilisation, l'ensemble peut être logé dans un sachet. Alternativement ou en complément, une feuille de protection peut être disposée en regard de la première face de manière à recouvrir au moins l'applicateur, la feuille de protection pouvant être fixée sur la première face de la feuille de support, autour de l'applicateur. La feuille de protection peut être fixée de manière permanente, par exemple par collage.

**[0038]** L'ensemble peut comporter plusieurs applicateurs.

**[0039]** Selon un autre de ses aspects, l'invention a pour objet un procédé d'application d'un produit cosmétique au moyen d'un ensemble tel qu'il vient d'être décrit, le procédé consistant à :

- retirer la pellicule de manière à dégager au moins en partie la seconde face de la feuille de support située au moins en partie en regard de l'applicateur ;
- placer un ou plusieurs doigts sur la seconde face dégagée située en regard de l'applicateur ;
- retirer l'applicateur du reste de la feuille de support ;
- appliquer la première face de l'applicateur sur la zone à traiter.

**[0040]** Lorsque la pellicule comporte une portion séparable du reste de la pellicule, on peut :

- saisir l'ensemble sur une partie située autour de la ligne de découpe ou de moindre résistance de la pellicule ;
- retirer la portion amovible de la pellicule de manière à dégager en partie la seconde face de la feuille de support située au moins en partie en regard de l'applicateur ;
- placer un ou plusieurs doigts sur la seconde face dégagée ;

- retirer l'applicateur du reste de la feuille de support ;
- appliquer la première face de l'applicateur sur la zone à traiter.

**[0041]** L'ensemble selon l'invention est particulièrement utile pour l'application d'un produit cosmétique ou dermatologique, notamment un produit désinfectant, un filtre solaire, un produit hydratant, un anti-rides, un vernis à ongles, un fond de teint, un fard à joues, un fard à paupières, un rouge à lèvres, un produit démaquillant, un produit de soin capillaire, un produit de coloration capillaire, un produit déodorant ou antitranspirant ou un parfum.

**[0042]** L'invention a également pour objet, indépendamment ou en combinaison avec ce qui précède, un ensemble d'application d'un produit cosmétique comprenant :

- une feuille de support délimitant au moins un logement, la feuille de support comportant une face au moins en partie encollée ;
- au moins un applicateur maintenu dans le logement par le bord de la feuille de support délimitant le logement, l'applicateur comportant :
  - a) une première face qui comporte le produit cosmétique ; et
  - b) une seconde face au moins partiellement encollée ;
- une pellicule s'étendant sur au moins la partie encollée de la seconde face et de l'applicateur, ladite pellicule comportant une ligne de découpe ou de moindre résistance s'étendant au moins en partie autour de l'applicateur de manière à délimiter une portion au moins partiellement amovible recouvrant au moins en partie l'applicateur et qui, lorsqu'elle est séparée du reste de la pellicule, donne accès à l'applicateur et en autorise le prélèvement par sa face adhésive.

**[0043]** Selon ce mode de réalisation, l'applicateur peut être réalisé à partir d'une feuille distincte de la feuille de support au lieu d'être découpé dans la feuille de support comme on l'a décrit précédemment. L'applicateur peut avoir la même épaisseur que la feuille de support et une section sensiblement identique à celle du logement de manière à avoir sensiblement les mêmes dimensions que le logement. L'applicateur peut par conséquent être maintenu avec suffisamment de frottements dans le logement défini par la feuille de support pour qu'il reste dans le logement lorsque l'on retire la portion amovible de la pellicule. L'applicateur peut néanmoins glisser à l'intérieur du logement pour autoriser son prélèvement par sa face adhésive.

**[0044]** L'invention consiste, mis à part les dispositions exposées ci-dessus, en un certain nombre d'autres dispositions qui seront explicitées ci-après, à propos

d'exemples de réalisation non limitatifs, décrits en référence aux figures annexées, parmi lesquelles :

- la figure 1 illustre une vue en perspective d'un premier mode de réalisation d'un ensemble selon l'invention ;
- la figure 2 représente en coupe l'ensemble de la figure 1 ;
- la figure 3 illustre une vue de dessous de l'ensemble de la figure 1 ;
- les figures 4 à 7 illustrent différentes étapes de l'utilisation de l'ensemble de la figure 1 ; et
- les figures 8 à 16 illustrent des variantes de l'ensemble selon l'invention.

**[0045]** L'ensemble pour l'application d'un produit cosmétique représenté sur les figures 1 à 7 comporte une feuille de support 20 dans laquelle est découpé un applicateur 10, destiné à être collé sur un ou plusieurs doigts pour appliquer un produit sur la peau, les muqueuses, les phanères ou les cheveux.

**[0046]** La feuille de support 20 est par exemple constituée par un film de polyéthylène à cellules fermées. Le matériau est de préférence élastiquement déformable de manière à obtenir une application relativement souple. En outre, la feuille de support peut comporter une peau sur sa surface extérieure.

**[0047]** En variante, la feuille de support 20 peut comporter par exemple une couche d'un matériau poreux ou fibreux, tel qu'une mousse à cellules ouvertes ou toutes autres structures alvéolaires, notamment une éponge naturelle ou non, ou un feutre ou des structures fibreuses notamment du coton ou du textile. La feuille de support 20 peut alternativement comporter une superposition de plusieurs films et/ou de plusieurs couches de matériau poreux ou fibreux.

**[0048]** La feuille de support 20 présente une faible épaisseur sensiblement constante de manière à conférer à l'applicateur une forme aplatie. La feuille de support 20 a par exemple une épaisseur environ égale à 600 µm.

**[0049]** Selon l'exemple illustré, l'applicateur 10 présente, en vue frontale, une forme circulaire. Il a par exemple un diamètre de 15 mm. Un tel applicateur est particulièrement adapté pour l'application d'un produit sur une petite zone du visage, par exemple les paupières, l'applicateur pouvant se coller sur un seul doigt. Pour réaliser des applicateurs adaptés pour l'application d'un produit sur le visage entier tel qu'un fond de teint on utilisera de préférence un applicateur plus grand, de diamètre environ égal à 45 mm qui se colle sur plusieurs doigts.

**[0050]** Alternativement, l'applicateur 10 peut présenter, lorsque observé en vue frontale, une forme autre que circulaire, afin de permettre par exemple d'appliquer plus facilement ou plus précisément un produit sur une partie donnée du visage. A titre d'exemple, on a représenté sur les figures 9 à 12, en vue frontale, différents exemples, parmi d'autres, de formes possibles. L'applicateur 10 peut présenter, en vue frontale, une forme sensiblement

rectangulaire (figure 9), ovale (figure 10), triangulaire (figure 11), en forme d'ellipse (figure 12). L'applicateur pourrait également présenter en vue frontale une forme en amande ou en goutte d'eau.

**[0051]** Selon l'exemple illustré sur les figures 1 à 7, la feuille de support 20 a une forme carrée. Alternativement, on peut prévoir que la feuille de support 20 a une forme elliptique comme on l'a illustré à la figure 12 ou circulaire comme on le voit à la figure 13, ou bien encore toute autre forme.

**[0052]** Si on se réfère à la figure 2, on peut voir que la feuille de support 20 comporte une première face 21 qui définit, pour l'applicateur 10, une surface d'application.

**[0053]** Selon l'exemple illustré, l'applicateur 10 présente une surface d'application plane. Alternativement, la surface d'application peut être bombée, par exemple convexe vers l'extérieur.

**[0054]** La surface d'application de l'applicateur pourrait également comporter un flocage 12 comme on l'a illustré à la figure 14. On ne sort pas du cadre de l'invention en utilisant une surface d'application recouverte d'un non-tissé ou d'un tissé.

**[0055]** Selon l'exemple des figures 1 à 7, la première face 21 de la feuille de support est recouverte d'une couche de produit 11, la couche de produit 11 recouvrant uniquement la portion correspondant à l'applicateur 10. Le produit peut être une poudre déposée par sérigraphie. Le produit est par exemple un rouge à lèvre, une ombre à paupières, un fond de teint, un fard à joues, etc...

**[0056]** Alternativement, on peut prévoir que le produit n'est pas déposé en surface, mais que l'applicateur 10 est imbibé de produit. C'est le cas, par exemple, de l'applicateur illustré à la figure 14. Selon cet exemple, l'applicateur est réalisé en matériau poreux, par exemple en mousse qui est imprégnée du produit à appliquer. L'applicateur 10 pourra par exemple être imprégné au moyen d'un pochoir afin de facilement ne disposer du produit que sur l'applicateur sans déborder autour de l'applicateur.

**[0057]** A l'opposé de la première face 21, la feuille de support 20 comporte une seconde face 22 recouverte d'une couche adhésive 60.

**[0058]** L'adhésif peut être un adhésif permanent, résistant à l'eau, hypoallergénique, qui adhère plus fortement à l'applicateur qu'à la peau. La couche d'adhésif 60 peut être présente sous la forme d'un film, lequel peut couvrir entièrement la seconde face 22 de la feuille de support et en particulier de l'applicateur. La couche d'adhésif peut encore être présente sous la forme d'un réseau de points, d'une série de bandes, ou ne s'étendre que dans la région centrale de la seconde face 22 de la feuille de support. La couche d'adhésif peut encore être recouverte, par exemple, par un filet permettant d'en diminuer le pouvoir adhésif.

**[0059]** Sur l'exemple illustré, la portion de la feuille de support entourant l'applicateur est entièrement encollée. Toutefois, on ne sort pas du cadre de l'invention si la portion de la feuille de support entourant l'applicateur

n'est que partiellement encollée.

**[0060]** Avant une première utilisation, la couche adhésive 60 est entièrement recouverte par une pellicule 30. La pellicule 30 comporte par exemple un papier siliconé ou un film de polyéthylène.

**[0061]** La pellicule 30 comporte une découpe 40 qui divise la feuille en deux parties de manière à délimiter une portion amovible 31. La portion amovible 31 peut être entièrement désolidarisée du reste de la pellicule.

**[0062]** En variante, on peut prévoir que la portion amovible 31 reste en partie solidaire du reste de la pellicule tout en permettant de dégager l'applicateur.

**[0063]** De préférence, la portion amovible 31 est en partie délimitée par un bord périphérique 32 de la pellicule 30 de manière à ce qu'elle puisse facilement être saisie par l'utilisateur.

**[0064]** Dans l'exemple illustré sur les figures 1 à 7, la ligne 40 est découpée de façon continue.

**[0065]** Alternativement, la ligne 40 peut être découpée de façon discontinue, c'est-à-dire en pointillés, la portion amovible 31 étant solidaire du reste de la pellicule par des portions non découpées comme dans l'exemple illustré à la figure 13.

**[0066]** Selon un autre mode de réalisation, la pellicule 30 peut comporter une ligne de moindre résistance 40 réalisée par une zone de moindre épaisseur, c'est-à-dire une ligne moins épaisse que le reste de la pellicule 30 comme on l'a illustré à la figure 14.

**[0067]** La ligne de découpe ou de moindre résistance peut être courbe comme dans les exemples des figures 13 et 15 ou alternativement droite, comme dans les exemples des figures 9 et 12. Alternativement encore, la ligne de découpe ou de moindre résistance peut comporter des portions droites et des portions courbes, comme dans les exemples des figures 1, 8, 10 et 11.

**[0068]** Dans les exemples illustrés sur les figures 1 et 9 à 13, la ligne 40 s'étend entièrement autour de l'applicateur de manière à délimiter une portion amovible 31 recouvrant entièrement l'applicateur. La portion amovible 31 permet, lorsqu'elle est séparée du reste de la pellicule, de donner accès à l'intégralité de l'applicateur.

**[0069]** La ligne 40 peut alternativement s'étendre seulement en partie autour de l'applicateur 10 de manière à délimiter une portion amovible 31 recouvrant partiellement l'applicateur tel qu'ilustré à la figure 8. La portion amovible 31 permet alors, lorsqu'elle est séparée du reste de la pellicule, de donner accès à une partie seulement de l'applicateur, une petite portion 33 de la pellicule recouvrant une petite portion de l'applicateur. La portion amovible recouvre toutefois une surface suffisamment importante de l'applicateur pour que sensiblement toute la surface de l'applicateur puisse être dégagée. Ainsi, même s'il ne reste qu'une petite partie de l'applicateur qui n'est pas dégagée, l'applicateur pourra entièrement être prélevé de l'ensemble en se glissant sous la petite portion 33 de la pellicule.

**[0070]** En variante, on peut prévoir que la pellicule 30 ne comporte pas de ligne de découpe ou de moindre

résistance comme on l'a illustré à la figure 16. Selon cette variante, la seconde face 22 de la feuille de support est encollée uniquement en regard de l'applicateur. Une pellicule 30 sans ligne de découpe ou de moindre résistance recouvre la seconde face 22 de la feuille de support 20, sur toute sa surface ou de préférence, sur une partie centrale de la seconde face 22 de manière à recouvrir la face encollée de l'applicateur.

**[0071]** Pour protéger la couche de produit 11 et la surface d'application, la feuille de support 20 et l'applicateur sont recouverts, comme on le voit sur les figures 1 et 2, d'une feuille de protection 50, notamment d'un film de polypropylène ou de PVC, fixé de façon permanente sur la portion de la feuille de support 20 entourant l'applicateur 10. Le film est par exemple fixé sur la feuille par collage. Alternativement, on peut prévoir que la feuille de protection 50 ne soit pas fixée de manière permanente. Elle pourra alors être fixée sur la feuille de support 20 uniquement par effet statique. La feuille de protection 50 a par exemple une épaisseur de 0,2 mm.

**[0072]** Alternativement ou en complément, l'applicateur 10 peut être conditionné par exemple dans un sachet.

**[0073]** Selon une variante illustrée à la figure 15, l'ensemble comporte plusieurs applicateurs 10 découpés dans une même feuille de support 20. La feuille de support 20 comporte par exemple trois applicateurs 10 et autant de lignes de découpe 40. Chaque ligne de découpe 40 entoure un applicateur 10 de manière à délimiter une portion amovible 31 recouvrant chaque applicateur. Les portions amovibles 31 peuvent être retirées successivement au fur et à mesure que l'on utilise les applicateurs. Les applicateurs pourront par exemple être recouverts de produits différents.

**[0074]** Pour réaliser l'ensemble illustré sur les figures 1 à 7, on peut, selon un exemple de procédé, appliquer un adhésif double face entre la seconde face 22 de la feuille de support 20 et la pellicule 30. On découpe la ligne 40 dans la pellicule 30. On découpe ensuite, par exemple à l'emporte-pièce, selon la forme souhaitée de l'applicateur, la feuille de support et la couche d'adhésif en laissant des ponts de matière 13 de manière à maintenir solidaire l'applicateur 10 et le reste de la feuille de support. On dépose ensuite, par exemple par sérigraphie le produit à appliquer sur la portion de la première face 21 de la feuille support correspondant à l'applicateur 10. On colle ensuite la feuille de protection 50 sur la première face 21 de la feuille de support, autour de l'applicateur 10. On peut ensuite découper l'ensemble ainsi obtenu à la forme souhaitée, par exemple pour réaliser une cartelette de forme carrée de manière à obtenir l'ensemble illustré à la figure 1.

**[0075]** Pour utiliser l'applicateur selon l'invention, l'utilisateur saisit l'ensemble par une portion située à l'extérieur de la ligne de découpe 40 par une main. Il décolle ensuite la portion amovible 31 du reste de la pellicule 50 de manière à dégager la totalité de la face adhésive 60 de l'applicateur, comme on l'a illustré à la figure 5. Il peut

ensuite poser son doigt sur la couche adhésive 60 dégagée, comme on le voit à la figure 6. Enfin, il retire l'applicateur 10 du reste de la feuille de support 20 pour tenir l'applicateur 10 par la pulpe de son doigt (figure 7). L'applicateur 10 est alors en place sur le doigt de l'utilisateur qui peut ensuite appliquer le produit sur la zone à traiter sans jamais avoir touché au préalable la surface d'application.

**[0076]** L'ensemble sous forme de cartelette qui vient d'être décrit peut être utilisé en tant qu'échantillon de produit et être distribué par exemple par l'intermédiaire de magazines dans lesquels il est glissé.

**[0077]** Dans la description détaillée qui précède, il a été fait référence à des modes de réalisation préférés de l'invention. Il est évident que des variantes peuvent y être apportées sans s'écartez de l'invention telle que revendiquée ci-après.

## 20 Revendications

1. Ensemble d'application d'un produit cosmétique comprenant :

25 - une feuille de support (20) dans laquelle est découpé ou prédécoupé au moins un applicateur (10), ladite feuille de support comportant :

- 30 a) une première face (21) qui, au moins en regard de tout ou partie de l'applicateur, comporte ledit produit cosmétique ; et
- b) une seconde face (22) encollée sur tout ou partie de l'applicateur;

- une pellicule (30) s'étendant sur au moins la partie encollée de la seconde face (22), ladite pellicule (30) pouvant être au moins en partie décollée de la feuille de support pour donner accès à l'applicateur et en autoriser le prélèvement par sa face adhésive.

2. Ensemble selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la pellicule (30) comporte une ligne (40) de découpe ou de moindre résistance s'étendant au moins en partie autour de l'applicateur (10) de manière à délimiter une portion au moins partiellement amovible (31) recouvrant au moins en partie l'applicateur (10) et qui, lorsqu'elle est séparée du reste de la pellicule (30), donne accès à l'applicateur et en autorise le prélèvement par sa face adhésive.

3. Ensemble selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** la seconde face (22) est en outre encollée sur au moins une portion externe (23) à l'applicateur.

4. Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'applicateur (10) est relié à la feuille de support (20).

5. Ensemble selon la revendication 4, **caractérisé en ce que** l'applicateur (10) est relié à la feuille de support (20) par au moins un pont de matière (13).
6. Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la feuille de support (20) entoure l'applicateur (10) sur toute sa périphérie.
7. — Ensemble selon l'une quelconque des revendications 2 à 6, **caractérisé en ce que** la ligne (40) est découpée de façon discontinue.
8. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 2 à 6, **caractérisé en ce que** la ligne (40) est découpée de façon continue.
9. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 2 à 6, **caractérisé en ce que** la ligne de moindre résistance est une zone de la pellicule (30) de moindre épaisseur.
10. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 2 à 9, **caractérisé en ce que** la portion amovible (31) de la pellicule (30) est au moins en partie délimitée par un bord périphérique (32) de la pellicule.
11. Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la feuille de support (20) est imprégnée d'un produit à appliquer.
12. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, **caractérisé en ce que** la première face (21) de la feuille de support est recouverte d'une couche (11) d'un produit à appliquer.
13. Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la première face (21) de la feuille de support (20) comporte du produit uniquement en regard de l'applicateur (10).
14. Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le produit est un produit cosmétique.
15. Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la feuille de support (20) est réalisée en matériau poreux ou fibreux, notamment en mousse d'un matériau thermoplastique, en éponge, en feutre, en matériau non-tissé, ou en matériau tissé, notamment en fibres naturelles, telles que du coton.
16. Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la feuille de support (20) est réalisée en matériau élastiquement déformable.
5. Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** la feuille de support (20) présente une structure multicouche.
10. Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la première face (21) de la feuille de support est recouverte d'un flocage, d'un non-tissé ou d'un tissé.
15. Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la pellicule (30) est réalisée en papier siliconé.
20. Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par** la seconde face (22) de la feuille de support comporte un adhésif hypoallergénique.
25. Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** la seconde face (22) de la feuille de support est entièrement encollée.
30. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 20, **caractérisé par le fait que** la seconde face (22) de la feuille de support est partiellement encollée sur l'applicateur ainsi que sur au moins une portion externe (23) à l'applicateur.
35. Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** l'applicateur (10) présente, en coupe dans le sens de l'épaisseur, une forme aplatie.
40. Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes,
45. **caractérisé par le fait que** l'applicateur (10) présente, en coupe dans le sens de l'épaisseur, une forme convexe, au moins du côté de la première face (21) de la feuille de support.
50. Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'applicateur (10) présente, en vue frontale, une forme circulaire.
55. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 24, **caractérisé en ce que** l'applicateur (10) présente, en vue frontale, une forme non circulaire, notamment une forme généralement triangulaire, polygonale, ovale, de goutte d'eau ou d'amande.
60. Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes,
65. Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes,
70. Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes,
75. Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes,
80. Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes,
85. Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes,
90. Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes,
95. Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes,

tions précédentes, **caractérisé en ce qu'**une feuille de protection (50) est disposée en regard de la première face (21) de manière à recouvrir au moins l'applicateur (10).

5

- 28.** Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'**il comporte plusieurs applicateurs.
- 29.** Procédé d'application d'un produit cosmétique au moyen d'un ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes, le procédé consistant à:
- retirer la pellicule (30) de manière à dégager au moins en partie la seconde face (22) de la feuille de support située au moins en partie en regard de l'applicateur (10) ;
  - placer un ou plusieurs doigts sur la seconde face (22) dégagée située en regard de l'applicateur ;
  - retirer l'applicateur (10) du reste de la feuille de support (20) ;
  - appliquer la première face (21) de l'applicateur (10) sur la zone à traiter.

15

20

25

- 30.** Procédé d'application d'un produit cosmétique au moyen d'un ensemble selon l'une quelconque des revendications 2 à 28, le procédé consistant à :

30

- saisir l'ensemble sur une partie située autour de la ligne (40) de découpe ou de moindre résistance de la pellicule (30) ;
- retirer la portion amovible (31) de la pellicule (30) de manière à dégager en partie la seconde face (22) de la feuille de support située au moins en partie en regard de l'applicateur (10) ;
- placer un ou plusieurs doigts sur la seconde face (22) dégagée située en regard de l'applicateur ;
- retirer l'applicateur (10) du reste de la feuille de support (20) ;
- appliquer la première face (21) de l'applicateur (10) sur la zone à traiter.

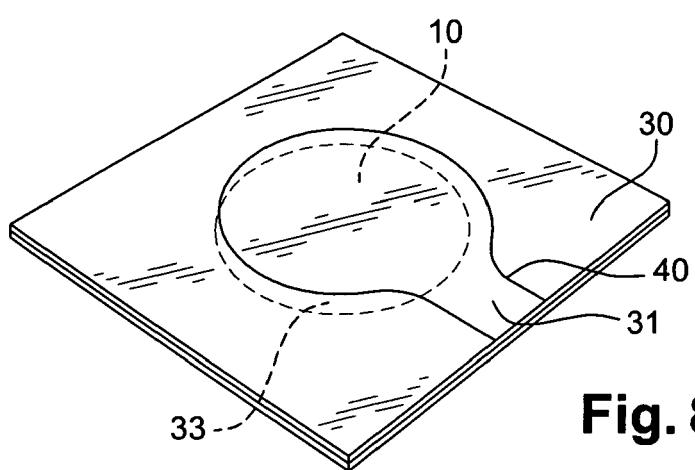
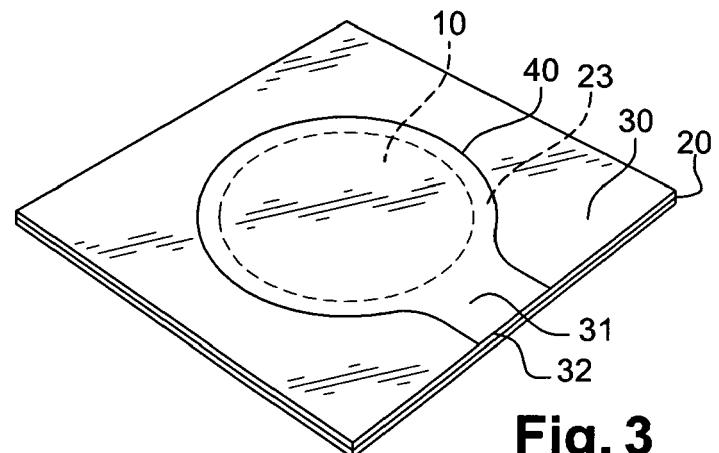
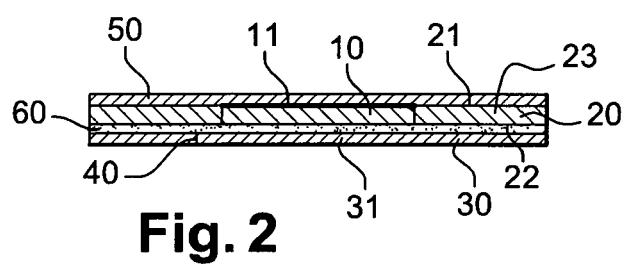
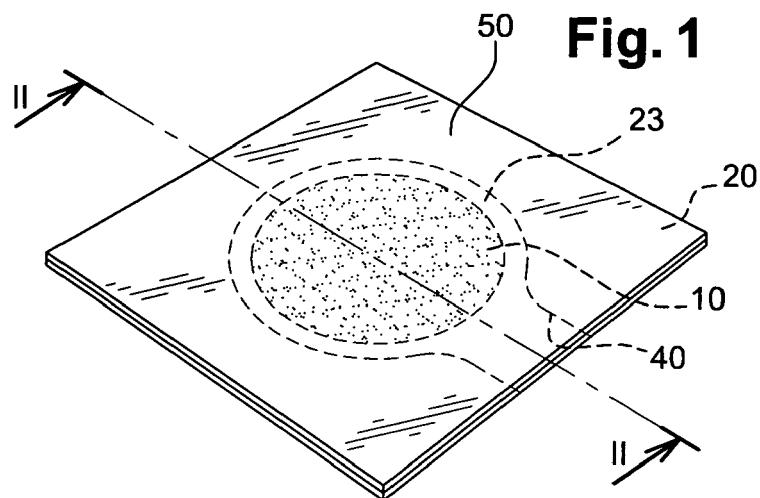
40

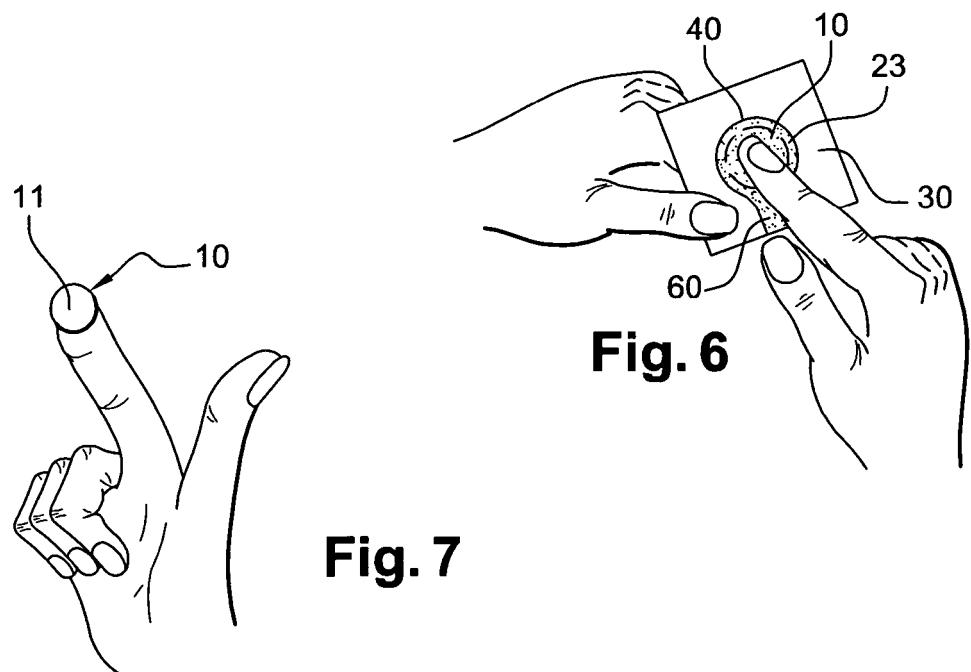
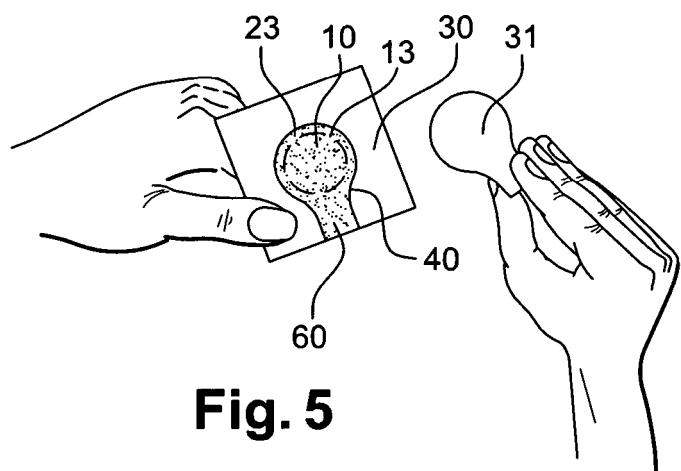
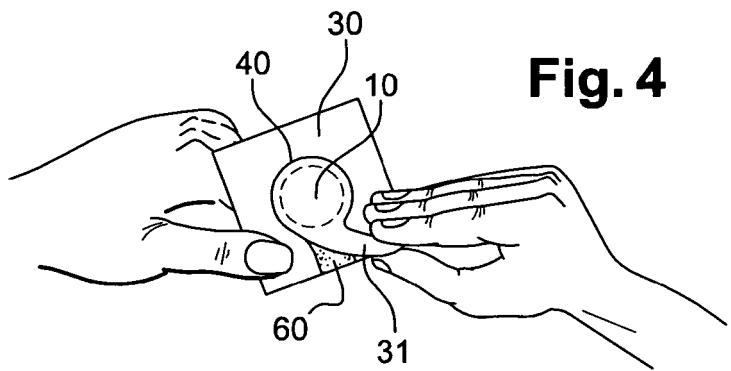
45

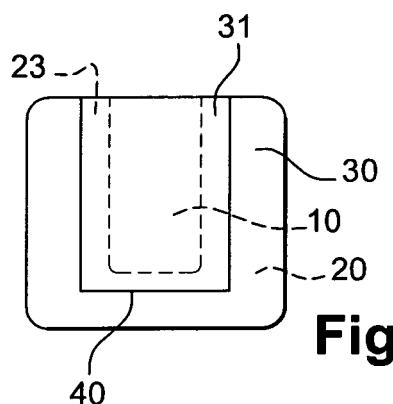
- 31.** Utilisation d'un ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 28 pour l'application d'un produit cosmétique ou dermatologique, notamment un produit désinfectant, un filtre solaire, un produit hydratant, un anti-rides, un vernis à ongles, un fond de teint, un fard à joues, un fard à paupières, un rouge à lèvres, un produit démaquillant, un produit de soin capillaire, un produit de coloration capillaire, un produit déodorant ou antitranspirant ou un parfum.

50

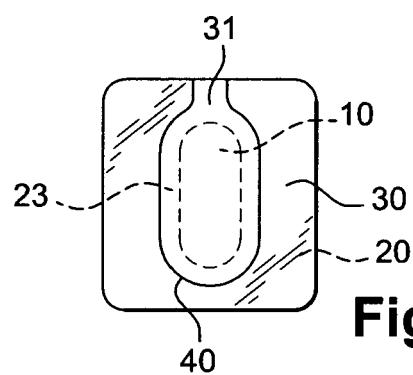
55



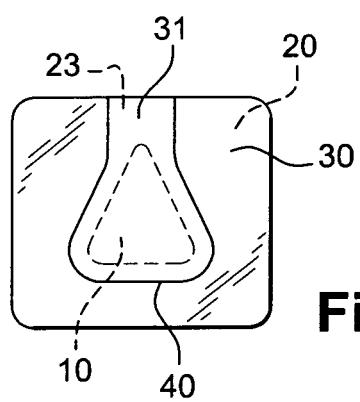




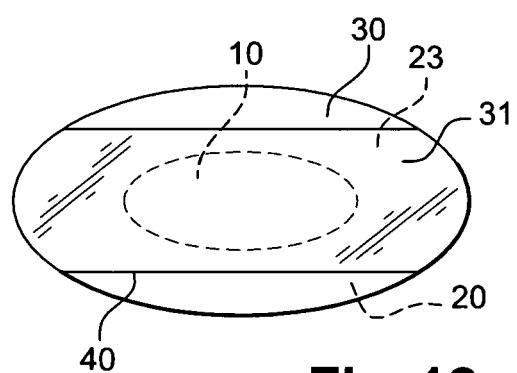
**Fig. 9**



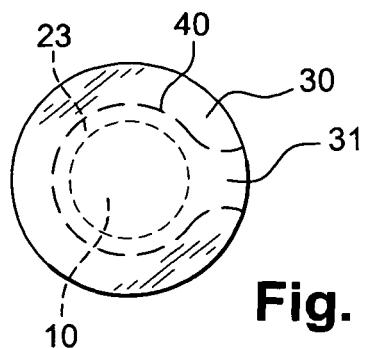
**Fig. 10**



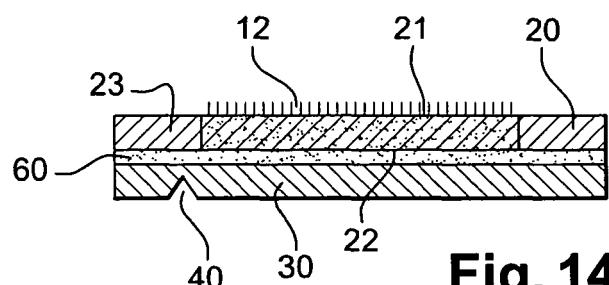
**Fig. 11**



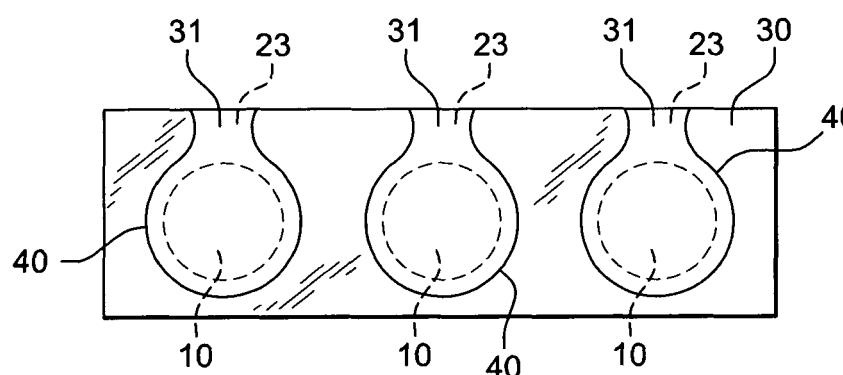
**Fig. 12**



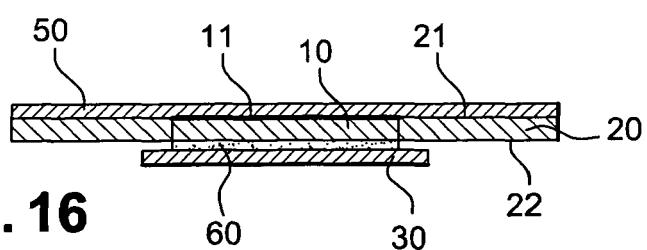
**Fig. 13**



**Fig. 14**



**Fig. 15**



**Fig. 16**



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
A,D	EP 1 374 718 A (L'OREAL) 2 janvier 2004 (2004-01-02) * le document en entier * -----	1-31	A45D34/04 A45D40/26
A	US 5 713 842 A (KAY ET AL) 3 février 1998 (1998-02-03) * le document en entier * -----	2	
A	US 6 691 872 B1 (BERMAN MICHAEL J ET AL) 17 février 2004 (2004-02-17) * le document en entier * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A45D A61F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
3	Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
	Munich	9 février 2006	Lang, D
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 05 29 1638

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

09-02-2006

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 1374718	A	02-01-2004	CN 1471877 A FR 2841109 A1 JP 2004033766 A	04-02-2004 26-12-2003 05-02-2004
US 5713842	A	03-02-1998	AT 179587 T AU 3057792 A CA 2123003 A1 DE 69229122 D1 DE 69229122 T2 DK 612232 T3 EP 0612232 A1 ES 2133332 T3 GR 3030851 T3 JP 7500751 T WO 9308777 A1	15-05-1999 07-06-1993 13-05-1993 10-06-1999 05-01-2000 08-11-1999 31-08-1994 16-09-1999 30-11-1999 26-01-1995 13-05-1993
US 6691872	B1	17-02-2004	AUCUN	